



CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA REUNION

4 BD DORET - CS 53001 97441 SAINT DENIS CEDEX 9



INFO PS

DIRECTION SANTE

Nos réf. : DV/SL n° 008-2017

Affaire suivie par : RC LAGACHERIE

Saint Denis le, 13 janvier 2017

Objet : Imprimé du 31^{ème} jour d'activité

Madame, Monsieur, Docteur,

Dans l'objectif de faciliter les démarches que vous devez réaliser lorsque vous vous faites remplacer, la CGSS a créé un imprimé à remplir et à retourner rempli par votre remplaçant.

Il s'agit de l'attestation des 31 premiers jours d'activité libérale de votre remplaçant, justificatif de son activité indispensable à l'URSSAF, pour transformer son compte de Travailleur Indépendant en compte de cotisant Professionnel de Santé.

Nous vous remercions de lui remettre cet imprimé lors de la signature du contrat de remplacement ; à charge pour votre remplaçant de faire parvenir au service RPS à la CGSS, l'imprimé dûment rempli et signé après 30 jours d'activité de remplaçant.

Cette démarche devrait assurer une meilleure gestion des remplacements et garantir l'ouverture des droits de ces professionnels de santé.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le service RPS, à l'adresse mail suivante :

rps@cgss.re.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Docteur, l'expression de ma parfaite considération.

P/Le Directeur Santé
Le Sous-Directeur
des Professions de Santé


Daniel VITTE



ATTESTATION DE VOS 31 PREMIERS JOURS D'ACTIVITE LIBERALE



IDENTIFICATION DU REMPLAÇANT :

Numéro d'immatriculation à la sécurité sociale :

Numéro d'inscription à votre ordre :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse : Mail :

Profession :

- Infirmier Masseur-Kinésithérapeute Orthophoniste Orthoptiste

Numéro ADELI :

- Chirurgien-Dentiste Médecin Sage-Femme

Numéro RPPS :

Pour les médecins : Numéro de licence de remplacement :

Situation : Etudiant Diplômé

RAPPELS :

Lors du décompte de vos journées :

→ Est assimilé à une journée effective de remplacement :

- ✓ Une demi-journée de remplacement isolée ou non
- ✓ Une nuit isolée de garde ou d'astreinte
- ✓ Un jour ordinaire ouvré de remplacement
- ✓ Un jour férié de remplacement

→ Un Week-End de garde est assimilé à deux journées effectives de remplacement.

Ce document dûment complété est à retourner :

Au service des Relations avec les Professionnels de Santé de la CGSS de la Réunion :

Par courrier : CGSS de la Réunion - Service RPS
4 Boulevard Doret CS 53001
97 741 Saint-Denis Cedex 9

Par courriel : rps@cgss.re

Une fois validé par le service RPS, votre attestation de remplacement sera votre justificatif d'activité lors de votre inscription à l'URSSAF.



Veuillez compléter le tableau au verso

Je soussigné certifie avoir effectué les 31 premiers jours de remplacement suivants :

	DATE	NOM DU REMPLACE	N° DE PRATICIEN	ADRESSE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

Fait à le

Service RPS – Attestation du 31^e jour de remplacement

Signature du remplaçant :

Cachet du service RPS